

PIECES A FOURNIR Par l'association suite à l'affiliation

A adresser à la Commission Technique chargée des activités Cyclistes

Au Responsable de la délivrance des Cartes Nationales ou au Trésorier de la CTD91 CYCLOSPORT.

1/ REDEVANCE ANNUELLE A LA COMMISSION :

Un chèque de **60€** à l'ordre de CTD91 UFOLEP

2/ CAUTION « BENEVOLES » ANNUELLE: *Caution supprimée dès la saison 2010/2011*

3/ DEMANDES DE CARTES NATIONALES ROUTE ET / OU CYCLO-CROSS

Un chèque de **7,00€ x le nombre de cartes demandées** à l'ordre de CTD91 UFOLEP, pour chaque demande.

Ce chèque doit obligatoirement accompagner la feuille de demande de cartes nationales adressée au Responsable des cartes nationales.

Pour la première demande de cartes de la saison, le Responsable des Cartes Nationales s'assurera que la redevance annuelle club a été versée.

4/ REDEVANCE SUR LES ENGAGEMENTS AUX EPREUVES (uniquement) ROUTE

Un chèque de 1,00€ x le nombre d'engagés à l'ordre de CTD91 UFOLEP.

Cette redevance ne concerne pas les épreuves de cyclo-cross.

Ce chèque doit obligatoirement accompagner la feuille des résultats de course ainsi que la photocopie de la liste des engagés.

L'ensemble est adressé dans les 3 jours aux Responsables du suivi des résultats et communication de la CTD qui communiqueront le chèque au Trésorier.

La communication inter-comités des résultats d'épreuves est assurée par le Responsable de la Commission Départementale ou ses adjoints.

En outre, chaque club doit déléguer un bénévole pour les manifestations départementales de la Commission. Il est également souhaitable que chaque club soit représenté lors des réunions de la Commission.